



Formation Contrôle Automobile

8. ORGANES MECANIQUES

8.1. GROUPE MOTOPROPULSEUR

8.1.1. MOTEUR

SR/V/P07 - 5.1. Prescriptions générales

Les organes mécaniques sont contrôlés visuellement, sur une fosse de visite, sans démontage et moteur arrêté.

8.1.1.1. ETAT

8.1.1.1.1. Fuite notable | S |

Ecoulement d'huile avec formation de gouttes.

8.1.1.1.2. Fuite | O |

Observation à mentionner en cas de présence d'huile sans formation de gouttes sur le moteur.

8.1.1.3. FIXATION

8.1.1.3.1. Défaut de fixation | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation du moteur.

